

## LES EXIGENCES DU SNES POUR CE CTP

*En préambule de la réunion, le SNES est revenu sur un certain nombre de sujets d'actualité :*



- *la mobilisation sans précédent de cette fin d'année sur l'ISVL et les engagements pris par le Président du CA et la Direction de l'AEFE sur l'évolution d'octobre avec au préalable une concertation avec les syndicats dès la fin du mois d'août et la constitution du groupe de travail du CA qui doit déboucher sur des propositions sur le re-basage et l'enveloppe pour la réunion de novembre ;*
- *les suppressions de postes d'expatriés et de résidents qui se multiplient et leur remplacement par des emplois locaux ;*
- *la création d'emplois de coordonnateurs régionaux « délégués de la Direction de l'AEFE » dont le SNES conteste le principe et l'efficacité. Encore des chefs alors que le réseau manque d'enseignants titulaires !*
- *le manque de dialogue dénoncé par des personnels du siège à Paris et à Nantes, la pression sur leur travail et le stress provoqué par les menaces sur les emplois ;*
- *le référé du TA de Nantes qui conforte la situation des résidents et dont l'AEFE doit tenir compte : possibilité de renouvellement de contrat tant que cela ne nuit pas à l'intérêt du service !*

*Paris, le 11 juillet 2011*

### SOMMAIRE

1. Compte rendu du CTP de l'AEFE du 6 juillet 2011
2. Compte rendu de la réunion du Comité hygiène et sécurité (CHS) de l'AEFE du 24 juin 2011

Secteur hors de France  
téléphone : 33 1 40 63 29 41  
télécopie : 33 1 40 63 28 31  
site : <http://www.hdf.snes.edu>  
e-mail : [hdf@snes.edu](mailto:hdf@snes.edu)

H.D.F.  
INFO  
N° 15

## 1. Compte rendu du CTP de l'AEFE du 6 juillet 2011

### Carte des emplois 2011-2012 4<sup>ème</sup> phase :

Ouverture et fermeture de postes d'expatriés et résidents pour la rentrée 2011

#### Secteur Afrique sub-saharienne

##### Guinée (Lycée français Albert-Camus de Conakry)

Fermeture résident Sciences physiques

##### Niger (Lycée La Fontaine de Niamey)

Ouverture expatrié certifié SES

##### République Centrafricaine (Lycée Charles-de-Gaulle de Bangui)

Ouverture expatrié certifié SES

##### Sénégal (Institution Sainte-Jeanne d'Arc de Dakar)

Fermeture expatrié certifié de mathématiques

Remarque : Suite au déconventionnement demandé de manière unilatérale par la congrégation des soeurs de Sainte Jeanne d'Arc, et devant prendre effet en septembre 2012, des transferts d'élèves ont déjà eu lieu vers le lycée Jean Mermoz (EGD) qui voit donc ses effectifs augmenter. Pour faire face à cet afflux d'élèves, des transferts de postes ont eu lieu sur Mermoz (Voir ci-dessous).

##### Sénégal (Lycée français Jean-Mermoz de Dakar)

Ouverture d'un expatrié certifié de mathématiques

Ouverture résident certifié mathématiques

Ouverture résident certifié Lettres

Ouverture résident certifié Technologie

Ouverture résident certifié Sciences physiques

Ouverture résident certifié SVT

#### TRANSFORMATIONS

##### Cameroun (Lycée français Dominique-Savio de Douala)

Glissement d'un poste de résident certifié Lettres modernes en lettres.

##### Djibouti (Lycée français de Djibouti)

Glissement d'un poste de résident certifié Lettres classiques en lettres.

##### Guinée (Lycée français Albert-Camus de Conakry)

Glissement d'un poste de conseiller principal d'éducation résident en résident certifié Lettres modernes

##### Nigéria (Lycée français Louis-Pasteur de Lagos)

Glissement d'un résident certifié Sciences Physiques en résident certifié Lettres

Glissement d'un résident certifié Philosophie en résident certifié Lettres

Intervention SNES sur le choix discutable de privilégier un résident de lettres pour enseigner de la philosophie (complément de service) alors qu'il vaudrait probablement mieux privilégier le recrutement d'un professeur de philosophie qui effectuerait un complément en lettres.

**Bilan du secteur : Afrique sub-saharienne**

EXPATRIES : 1 fermeture, 3 ouvertures, solde = +2 postes

RESIDENTS : 1 fermeture, 5 ouvertures, solde = +4 postes.

**Solde total = + 6 postes**

**Secteur Amériques et Afrique australe**

**Angola (Lycée français Alioune-Blondin Bèye de Luanda)**

Un gestionnaire comptable expatrié maintenu

**Canada (Lycée Paul-Claudiel d' Ottawa)**

Fermeture d'un poste d'expatrié certifié sciences physiques conseiller pédagogique (CP) et ouverture d'un poste d'expatrié agrégé sciences physiques (CP)

Fermeture d'un poste d'expatrié certifié SVT conseiller pédagogique (CP) et ouverture d'un poste d'expatrié agrégé SVT (CP).

***Intervention SNES*** : Depuis des années, le collègue résident de mathématiques qui attendait sa résidentialisation voit celle-ci bloquée. Nous réitérons ainsi la demande de résidentialisation de ce collègue. L'administration oppose le plafond d'emploi pour justifier cette non résidentialisation. Cependant elle envisage la possibilité au cours du CTP de décembre, si certains postes ne sont pas pourvus, de résidentialiser le collègue à la rentrée 2012.

***Le CE de l'établissement doit ABSOLUMENT demander cette résidentialisation.***

**Chili (Lycée Antoine-de-Saint-Exupéry de Santiago)**

Fermeture d'un poste d'expatrié certifié SVT conseiller pédagogique (CP) et ouverture d'un poste d'expatrié agrégé SVT (CP).

**Cuba (Ecole française de La Havane)**

Ouverture d'un poste de résident mathématiques/physique

Ouverture d'un poste de résident Lettres/Histoire

**Remarque** : Ces ouvertures ont lieu dans le cadre de l' homologation de la partie collège de l'école de La Havane.

**Panama (Ecole française Paul-Gauguin de Panama)**

Ouverture d'un poste de résident certifié de lettres modernes correspondant aussi à l'homologation de la partie collège.

**Uruguay (Lycée français Jules-Supervielle de Montevideo)**

Fermeture d'un poste d'expatrié certifié mathématiques conseiller pédagogique (CP) et ouverture d'un poste d'expatrié agrégé mathématiques (CP).

**Brésil (Lycée de Sao Paulo, Sao Paulo)**

Fermeture d'un poste d'expatrié certifié physiques/chimie conseiller pédagogique (CP) et ouverture d'un poste d'expatrié agrégé physiques/chimie (CP).

**Venezuela (Lycée français de Caracas)**

Fermeture d'un poste de résident certifié d'Espagnol

Fermeture d'un poste de résident certifié SES

**TRANSFORMATIONS**

**Maurice (Ecole du Nord de Mapou)**

Résident Lettres Classiques en résident Lettres

**Maurice (Lycée des Mascareignes de Moka)**

Résident Economie et gestion en résident Economie et gestion B

**Mexique (Lycée franco-mexicain de Mexico)**

Résident Secrétariat en résident SES

**République Dominicaine (Lycée français de Saint-Domingue)**

Résident Histoire et Géographie en résident Lettres - Histoire

**Venezuela (Lycée français de Caracas)**

Résident en Philosophie en résident Lettres

**Bilan du secteur : Amériques-Afrique australe**

EXPATRIES: 6 fermetures, 6 ouvertures, solde = 0

RESIDENTS : 2 fermetures, 3 ouvertures, solde = +1 poste

**Solde = +1**

**Maghreb - Madagascar**

**Algérie (Lycée international Alexandre-Dumas d' Alger)**

Fermeture définitive d'un poste d'expatrié SES et ouverture d'un poste de résident SES.

**Egypte (Lycée français de Le Caire)**

Fermeure d'un poste d'expatrié certifié d'anglais CP en poste d'expatrié agrégé anglais CP

**Madagascar (Lycée français de Tananarive)**

Fermeture d'un poste d'expatrié de proviseur adjoint coordinateur administratif

Ouverture d'un poste d'expatrié ADMA coordinateur pays.

Fermeure d'un poste d'expatrié certifié d'histoire/géo CP en poste d'expatrié agrégé histoire/géo CP

**Madagascar (Collège français Françoise-Dolto de Majunga)**

Fermeture d'un poste de résident certifié EPS

**Maroc (Lycée Lyautey de Casablanca)**

Fermeure d'un poste d'expatrié agrégé sciences physiques CP en poste d'expatrié Certifié de sciences physiques CP

Ouverture d'un poste d'expatrié de proviseur adjoint pour un an.

Remarque : Le proviseur de l'établissement français de Tripoli se trouvant sans affectation suite à la fermeture de l'établissement serait affecté à titre provisoire et pour un an au lycée Lyautey pour accompagner le projet immobilier d'extension.

### **Maroc (Collège Anatole-France de Casablanca)**

Fermeture d'un poste de résident certifié de lettres.

### **Maroc (Ecole Jean-Jacques-Rousseau de Meknès)**

Fermeture d'un poste d'ATSEM qui était sur un support du 2nd degré.

### **Maroc (Lycée Descartes de Rabat)**

Fermeture d'un résident certifié de mathématiques.

***Intervention SNES** : Les suppressions de postes de résidents dans le 2nd degré (qui se surajoutent aux suppressions de postes de résidents dans le 1er degré) répondent à une logique qui ne tient aucun compte de la faiblesse des viviers locaux pour recruter des personnels qualifiés. Les logiques financières s'imposent sans tenir compte de la logique pédagogique. De plus, cette dynamique mise en parallèle avec l'augmentation des frais de scolarité n'est acceptable, ni pour les enseignants, ni pour les parents d'élèves.*

### **Tunisie (Lycée Pierre-Mendès-France de Tunis)**

Fermeture d'un poste d'expatrié proviseur adjoint

Ouverture d'un poste d'expatrié ADMA coordinateur pays.

Ouverture d'un poste de résident COP

## **TRANSFORMATIONS**

### **Madagascar (Lycée français de Tananarive)**

Glissement d'un poste d'expatrié de SVT en expatrié Conseiller pédagogique de SVT

### **Madagascar (Lycée français René-Cassin de Fianarantsoa)**

Glissement expatrié certifié Lettres Modernes en certifié Lettres Modernes CP.

### **Madagascar (Collège Etienne-de-Flacourt de Tuléar)**

Glissement expatrié certifié Lettres Modernes en certifié Lettres Modernes CP.

#### **Bilan du secteur: Maghreb-Madagascar**

EXPATRIÉS : 6 fermetures, 6 ouvertures, solde = 0.

RÉSIDENTS : 4 fermetures, 2 ouvertures, solde = +2 postes

**Solde = + 2 postes**

## **Asie - Moyen-Orient**

### **Arabie saoudite (Section française de la SAIS de Riyad)**

Fermeture d'un résident certifié d'espagnol.

### **Chine (Lycée français de Pékin)**

Ouverture d'un poste d'expatrié certifié de chinois CP

***Intervention SNES**: Etait-il indispensable d'ouvrir un poste d'enseignant de chinois CP en Chine? Le SNES dénonce la décision tardive d'ouverture de ce poste qui n'est donc pas passé en CCPC et s'interroge sur les difficultés à venir de l'insertion de ce collègue au sein de la zone, de l'établissement et des équipes pédagogiques.*

**Emirats Arabes Unis (Lycée Louis Massignon d' Abu Dhabi)**

Ouverture d'un poste de résident certifié de mathématiques.

Ouverture d'un poste de résident certifié EPS.

**Philippines (Ecole française de Paranaque City)**

Fermeture d'un poste d'expatrié CPE faisant fonction de proviseur adjoint.

**Syrie (Lycée français Charles de Gaulle de Damas)**

Fermeture d'un poste d'expatrié certifié SVT conseiller pédagogique (CP) et ouverture d'un poste d'expatrié agrégé SVT (CP).

**Vanuatu (Lycée français de Port-Vila)**

Fermeture d'un poste de résident certifié Hist/Géo

**Bilan du secteur : Asie-Moyen-Orient**

EXPATRIÉS : 2 fermetures, 2 ouvertures, solde = 0

RESIDENTS : 2 fermetures, 2 ouvertures, solde = 0

**Solde = 0**

**Secteur Europe**

**Allemagne (Lycée français de Berlin)**

Fermeture d'un poste d'expatrié IA-IPR coordinateur administratif.

Ouverture d'un poste d'expatrié ADMA coordonnateur pays.

**Autriche (Lycée français de Vienne)**

Fermeture d'un poste d'expatrié certifié SVT conseiller pédagogique (CP)

Ouverture d'un poste d'expatrié agrégé SVT (CP).

Fermeture d'un poste d'expatrié ADMA gestionnaire comptable.

**Bulgarie (Lycée Victor-Hugo de Sofia)**

Fermeture d'un poste d'expatrié agrégé anglais conseiller pédagogique (CP)

Ouverture d'un poste d'expatrié certifié anglais (CP).

**Espagne (Lycée français de Madrid)**

Fermeture d'un poste d'expatrié de proviseur adjoint

Ouverture d'un poste d'expatrié proviseur adjoint ADMA coordonnateur pays.

**Grèce (Lycée franco-hellénique d' Athènes)**

Fermeture d'un poste d'expatrié certifié Hist/Géo conseiller pédagogique (CP) et ouverture d'un poste d'expatrié agrégé Hist/Géo (CP).

**Italie (Lycée français Jean-Giono de Turin)**

Ouverture d'un poste d'expatrié CPE faisant fonction de proviseur adjoint.

**Pays-Bas (Lycée Van-Gogh de La Haye)**

Fermeture d'un poste de résident certifié de technologie

### **Portugal (Lycée français Charles-Lepierre de Lisbonne)**

Fermeture d'un poste d'expatrié certifié mathématiques conseiller pédagogique (CP) et ouverture d'un poste d'expatrié agrégé mathématiques (CP).

### **Royaume-Uni (Collège Français bilingue de Londres)**

Ouverture d'un poste de certifié résident Hist/Géo

2 ouvertures de postes de résident certifié de Mathématiques

Ouverture d'un poste de résident certifié Anglais

2 ouvertures de postes de résident certifiés Lettres

Ouverture d'un poste de résident certifié SVT

Ouverture d'un poste de résident CPE faisant fonction de proviseur adjoint.

### **République Tchèque (Lycée français de Prague)**

Fermeture d'un poste d'expatrié certifié mathématiques conseiller pédagogique (CP) et ouverture d'un poste d'expatrié agrégé mathématiques (CP).

### **Turquie (Lycée français Pierre-Loti d' Istanbul)**

Ouverture d'un poste d'expatrié SES CP mais qui devrait (?) s'ouvrir à Athènes (?)

### **TRANSFORMATIONS**

### **Roumanie (Lycée français Anna-de-Noailles de Bucarest)**

Glissement d'un poste de résident certifié Histoire/Géographie en résident certifié Sciences Physiques.

#### **Bilan du secteur : Europe**

EXPATRIES : 8 fermetures, 9 ouvertures, solde = +1

RESIDENTS : 1 fermeture, 8 ouvertures, solde = +7

**Solde = + 8**

#### **Bilan total monde :**

EXPATRIES : 23 fermetures, 26 ouvertures, solde = +3

RESIDENTS : 10 fermetures, 20 ouvertures, solde = +10

**Solde = +13**

#### **Vote sur la carte scolaire :**

**5 (FSU + UNSA) contre**

**5 (Administration) pour**

## **Carte des emplois 2012-2013 1<sup>ère</sup> phase**

**Ouverture et fermeture de postes d'expatriés et résidents pour la rentrée 2012**

### **Secteur Afrique sub-saharienne**

#### **Burkina Faso (Ecole française André-Malraux de Bobo-Dioulasso)**

Ouverture d'un poste d'expatrié principal de collège (PAL)

*Hors de France - 15 - 12/07/2011*

**Côte d'Ivoire (CAREEFICI d'Abidjan)**

Ouverture d'un poste d'expatrié ADMA gestionnaire comptable.

Ouverture d'un poste d'expatrié proviseur adjoint.

**Djibouti (Lycée français de Djibouti)**

Ouverture d'un poste d'expatrié certifié d'espagnol CP

**Gabon (Collège Victor-Hugo de Port-Gentil)**

Ouverture d'un poste d'expatrié certifié SVT CP

**Mali (Lycée français Liberté de Bamako)**

Ouverture d'un poste d'expatrié certifié Lettres CP

**Mauritanie (Lycée français Théodore Monod de Nouakchott)**

Ouverture d'un poste d'expatrié certifié d'Hist/Géo CP

**Nigéria (Lycée français Louis-Pasteur de Lagos)**

Ouverture d'un poste d'expatrié certifié d'espagnol CP

**République Centrafricaine (Lycée Charles-de-Gaulle de Bangui)**

Ouverture d'un poste d'expatrié certifié 'anglais CP

**Sénégal (Institution Sainte-Jeanne d'Arc de Dakar)**

Fermeture d'un poste d'expatrié proviseur.

Fermeture d'un poste d'expatrié certifié d'Espagnol

**TRANSFORMATIONS****Burkina Faso (Lycée français Saint-Exupéry de Ouagadougou)**

Glissement d'un poste expatrié certifié de philosophie en certifié expatrié de philosophie CP.

Glissement d'un poste expatrié certifié d'anglais en certifié expatrié d'anglais CP.

Glissement d'un poste expatrié certifié de mathématiques en certifié expatrié de mathématiques CP.

**Bénin (lycée français d'enseignement Montaigne, Cotonou)**

Glissement d'un poste expatrié certifié de sciences physiques en certifié expatrié de sciences physiques CP.

Glissement d'un poste expatrié certifié de Lettres modernes en certifié expatrié de Lettres modernes CP

**Cameroun (Lycée français Dominique-Savio, Douala)**

Glissement d'un poste expatrié certifié de sciences physiques en certifié expatrié de sciences physiques CP.

Glissement d'un poste expatrié certifié de Lettres modernes en certifié expatrié d' Anglais CP.

Glissement d'un poste expatrié certifié de SES en certifié expatrié de SES CP

**Cameroun (Lycée Fustel-de-Coulanges Yaoundé)**

Glissement d'un poste expatrié certifié de philosophie en certifié expatrié de philosophie CP.

Glissement d'un poste expatrié certifié de Lettres classiques en certifié expatrié de Lettres classiques CP.

Glissement d'un poste expatrié certifié de SES en certifié expatrié de SES CP.

**Djibouti (Lycée français de Djibouti Djibouti)**

Glissement d'un poste expatrié certifié de SVT en certifié expatrié de SVT CP.

Glissement d'un poste expatrié certifié de philosophie en certifié expatrié de philosophie CP.

Glissement d'un poste expatrié certifié de sciences physiques en certifié expatrié de sciences physiques

**Ethiopie (Lycée franco-éthiopien Guébré-Mariam Addis-Abeba)**

Glissement d'un poste expatrié certifié de SVT en certifié expatrié de SVT CP.

Glissement d'un poste expatrié certifié de sciences physiques en certifié expatrié de sciences physiques CP.

**Gabon (Lycée français Blaise-Pascal, Libreville)**

Glissement d'un poste expatrié certifié de mathématiques en certifié expatrié de philosophie CP.

Glissement d'un poste expatrié certifié d'Hist/Géo en certifié expatrié d'Hist/Géo CP.

Glissement d'un poste expatrié certifié de mathématiques en certifié expatrié de mathématiques CP.

**Gabon (Collège Victor Hugo, Port-Gentil)**

Glissement d'un poste expatrié certifié de mathématiques en certifié expatrié de mathématiques CP.

Glissement d'un poste expatrié certifié de Lettres modernes en certifié expatrié de Lettres modernes CP.

**Mali (Lycée français Liberté Bamako)**

Glissement d'un poste expatrié certifié de mathématiques en certifié expatrié de mathématiques CP.

Glissement d'un poste expatrié certifié de sciences physiques en certifié expatrié de sciences physiques CP.

Glissement d'un poste expatrié certifié d'Hist/Géo en certifié expatrié d'Hist/Géo CP.

**Mauritanie (Lycée français Théodore Monod Nouakchott)**

Glissement d'un poste expatrié certifié sciences physiques en certifié expatrié de sciences physiques CP.

**République Démocratique du Congo (Lycée français René Descartes Kinshasa)**

Glissement d'un poste expatrié certifié de mathématiques en certifié expatrié d'anglais CP.

**Sénégal (Institution Sainte-Jeanne d'Arc Dakar)**

Glissement d'un poste expatrié proviseur adjoint coordinateur administratif en proviseur adjoint.

**Sénégal (Lycée français Jean Mermoz Dakar)**

Glissement d'un poste expatrié certifié d'anglais en certifié expatrié d'anglais CP.

Glissement d'un poste expatrié certifié de Lettres classiques en certifié expatrié de Lettres classiques CP.

Glissement d'un poste expatrié certifié de SVT en certifié expatrié de SVT CP.

**Togo (Lycée français Lomé)**

Glissement d'un poste expatrié certifié de technologie en certifié expatrié de technologie CP.

Glissement d'un poste expatrié certifié de philosophie en certifié expatrié de philosophie CP.

Glissement d'un poste expatrié certifié d'Espagnol en certifié expatrié d'Espagnol CP.

Glissement d'un poste expatrié certifié de sciences physiques en certifié expatrié de Lettres CP.

Glissement d'un poste expatrié certifié de sciences physiques en certifié expatrié de sciences physiques CP.

**Bilan du secteur : Afrique subsaharienne**

EXPATRIÉS : 2 fermetures, 9 ouvertures, solde = +7

RESIDENTS : 0 fermeture, 0 ouvertures, solde = 0

**Solde = + 7**

**Secteur Amériques et Afrique australe**

**Argentine (Lycée franco-argentin Jean-Mermoz de Buenos Aires)**

Ouverture d'un poste d'expatrié agrégé EPS

**Canada (Collège international Marie-de-France de Montréal)**

Fermeture d'un poste d'expatrié certifié SVT

Ouverture d'un poste de résident certifié SVT

*Intervention SNES : le poste est-il à coût zéro? Réponse apportée par l'administration : OUI. Pour combien de temps? Difficile de le prévoir.*

### **Canada (Collège Stanislas de Montréal)**

Fermeture d'un poste d'expatrié agrégé de mathématiques.

Ouverture d'un poste de résident certifié mathématiques.

*Intervention SNES : le poste est-il à coût zéro? Réponse apportée l'administration: OUI. Pour combien de temps? Difficile de le prévoir.*

### **Chili (Lycée Antoine-de-Saint-Exupéry de Santiago)**

Fermeture d'un poste d'expatrié certifié mathématiques

Ouverture d'un poste de résident certifié mathématiques

*Intervention SNES : opposition du SNES sur la suppression du poste d'expatrié de mathématiques car il lui incombait des tâches supplémentaires (Olympiades, université etc) et donc ce profil nécessitait un poste d'expatrié. Réponse administration : création d'un CP de zone mathématiques expatrié avec compétence sur le Chili. Le poste résident est-il à coût zéro? Réponse apportée l'administration: OUI. Pour combien de temps? Difficile de le prévoir.*

### **Colombie (Lycée français Louis-Pasteur de Bogota)**

Fermeture d'un poste d'expatrié certifié philosophie

Ouverture d'un poste de résident certifié philosophie.

Ouverture d'un poste d'expatrié agrégé de Lettres CP

Ouverture d'un poste d'expatrié agrégé Anglais CP.

### **El Salvador (Lycée français Antoine et Consuelo de Saint Exupéry de San Salvador)**

Ouverture d'un poste d'expatrié ADMA gestionnaire comptable.

### **Maurice (Ecole du Nord de Mapou)**

Ouverture d'un poste d'expatrié CPE faisant fonction de proviseur adjoint.

### **Mexique (Section française du lycée franco-mexicain de Mexico)**

Ouverture d'un poste d'expatrié certifié Espagnol CP

*Intervention du SNES : Pourquoi une telle création? Réponse administration : création suite à la mission de l'IPR Espagnol qui a jugé nécessaire l'encadrement et la formation des recrutés locaux. SNES : Des difficultés d'intégration dans les équipes pédagogiques sont à prévoir. Réponse administration : si des difficultés sont avérées nous envisagerons une implantation de ce poste dans un autre établissement.*

### **Venezuela (Lycée français de Caracas)**

Ouverture d'un poste d'expatrié certifié SES CP

**Bilan du secteur : Amériques/Afrique australe**  
EXPATRIÉS : 4 fermetures, 7 ouvertures, solde = +3  
RESIDENTS : 0 fermeture, 4 ouvertures, solde = +4  
**Solde = + 7**

### **Maghreb - Madagascar**

#### **Egypte (Lycée français Le Caire)**

Ouverture d'un poste d'expatrié agrégé d'hist/Géo CP

Ouverture d'un poste d'expatrié agrégé d'arabe CP

#### **Madagascar (Lycée français de Tananarive)**

Ouverture d'un poste de certifié résident d'allemand.

#### **Madagascar (Collège français Jules-Verne d'Antsirabe)**

Fermeture d'un poste d'expatrié CPE faisant fonction de proviseur adjoint.

Ouverture d'un poste d'expatrié de principal.

#### **Madagascar (Lycée français de Tamatave)**

Ouverture d'un poste d'expatrié agrégé Eco/gestión CP.

#### **Maroc (Lycée Lyautey de Casablanca)**

Fermeture d'un poste d'expatrié de proviseur adjoint.

Fermeture d'un poste d'expatrié certifié de mathématiques.

Fermeture d'un poste d'expatrié certifié de sciences physiques

Fermeture d'un poste d'expatrié certifié de SVT.

#### **Maroc (Collège Anatole-France de Casablanca)**

Fermeture d'un poste d'expatrié certifié de mathématiques

Fermeture d'un poste d'expatrié certifié d'Anglais.

#### **Maroc (Groupe scolaire Jean-de-La Fontaine de Fès)**

Fermeture d'un poste d'expatrié certifié de sciences physiques

#### **Maroc (Groupe scolaire Honoré-de-Balzac de Kénitra)**

Fermeture d'un poste d'expatrié certifié d'anglais.

#### **Maroc (Lycée Paul-Valéry de Meknès)**

Fermeture d'un poste d'expatrié certifié de mathématiques

Fermeture d'un poste d'expatrié certifié de SVT

Fermeture d'un poste d'expatrié certifié d'Hist/Géo

### **Maroc (Groupe scolaire Claude Monet de Mohammedia)**

Fermeture d'un poste d'expatrié certifié de Lettres modernes.

### **Maroc (Collège Saint-Exupéry de Rabat)**

Fermeture d'un poste d'expatrié certifié d'Hist/Géo.

*Intervention SNES : la suppression sèche des postes d'expatriés ne tient aucunement compte de la difficulté des établissements à pourvoir les postes supprimés. Nous insistons pour que les postes d'expatriés supprimés puissent être pourvus en poste de résident pour assurer la pérennité de la qualité pédagogique de l'enseignement prodigué dans le réseau Maroc. La décision des chefs d'établissements de pourvoir en contrat local les postes supprimés ne tient aucunement compte de la difficulté de trouver des personnels qualifiés en particulier dans les petits pôles. Que se passera-t-il à la rentrée 2012 lorsqu'on s'apercevra que l'on ne peut pas pourvoir les postes supprimés ?*

*Les CE des établissements doivent ABSOLUMENT demander la création de postes de résident pour la rentrée 2012*

### **Tunisie (Lycée Pierre-Mendès-France de Tunis)**

Fermeture d'un poste d'expatrié certifié de technologie.

## **TRANSFORMATIONS**

### **Egypte (Lycée français Le Caire)**

Glissement d'un poste d'expatrié certifié de lettres modernes en poste de certifié de lettres modernes CP.

### **Madagascar (Lycée français, Tananarive)**

Glissement d'un poste d'expatrié certifié de mathématiques en poste de certifié de mathématiques CP

Glissement d'un poste d'expatrié certifié de sciences physiques en poste de certifié de sciences physiques CP

Glissement d'un poste d'expatrié certifié d'Allemand en poste de certifié d'Espagnol CP

Glissement d'un poste d'expatrié certifié de lettres classiques en poste de certifié de lettres classiques CP

Glissement d'un poste d'expatrié certifié d'Anglais en poste de certifié d'Anglais CP

Glissement d'un poste d'expatrié certifié de technologie en poste de certifié de technologie CP

### **Madagascar (Collège français Françoise Dolto, Majunga)**

Glissement d'un poste d'expatrié certifié de lettres en poste de certifié de lettres CP

### **Madagascar (Lycée français Tamatave)**

Glissement d'un poste d'expatrié certifié de SVT en poste de certifié de lettres SVT CP

Glissement d'un poste d'expatrié certifié de lettres classiques en poste de certifié de lettres classiques CP

Glissement d'un poste d'expatrié certifié de mathématiques en poste de certifié de mathématiques CP

**Maroc (Lycée Lyautey, Casablanca)**

Glissement d'un poste d'expatrié certifié d'Anglais en poste de certifié d'anglais CP

Glissement d'un poste d'expatrié agrégé philosophie en poste d'agrégé de philosophie CP

Glissement d'un poste d'expatrié certifié de lettres classiques en poste de certifié de lettres classiques CP

Glissement d'un poste d'expatrié certifié de SES en poste de certifié Eco/Gestion CP

Glissement d'un poste d'expatrié certifié d'Anglais en poste de certifié d'Arabe CP

Glissement d'un poste d'expatrié certifié de SVT en poste de certifié de SVT CP

**Maroc (Collège Anatole-France, Casablanca)**

Glissement d'un poste d'expatrié certifié de technologie en poste expatrié de certifié de technologie CP.

**Maroc (Lycée Victor-Hugo, Marrakech)**

Glissement d'un poste d'expatrié de certifié Anglais en poste expatrié certifié de mathématiques CP

**Maroc (Lycée Descartes, Rabat)**

Glissement d'un poste d'expatrié de certifié Hist/Géo en poste expatrié certifié d'Hist/Géo CP

Glissement d'un poste d'expatrié de certifié SVT en poste expatrié EPS CP

Glissement d'un poste d'expatrié de certifié Anglais en poste expatrié certifié d'Arabe CP

Glissement d'un poste d'expatrié de certifié sciences physiques en poste expatrié certifié de sciences physiques CP

Glissement d'un poste d'expatrié de certifié Espagnol en poste expatrié certifié d'Espagnol CP

Glissement d'un poste d'expatrié d'agrégé de mathématiques en poste expatrié agrégé de mathématiques CP

**Tunisie : (Lycée français Gustave-Flaubert, La Marsa)**

Glissement d'un poste d'expatrié de certifié de Lettres classiques en poste expatrié certifié de Lettres classiques CP

Glissement d'un poste d'expatrié de certifié Anglais en poste expatrié certifié d'EPS CP

Glissement d'un poste d'expatrié de certifié d'Hist/Géo en poste expatrié certifié de SES CP

Glissement d'un poste d'expatrié de certifié technologie en poste expatrié certifié de technologie CP

### **Tunisie (Lycée Pierre Mendès France Tunis)**

Glissement d'un poste d'expatrié d'agrégé de mathématiques en poste expatrié agrégé de mathématiques CP

Glissement d'un poste d'expatrié de certifié Philosophie en poste expatrié certifié de Philosophie CP

Glissement d'un poste d'expatrié de certifié SVT en poste expatrié certifié d'Espagnol CP

#### **Bilan du secteur : Maghreb/Madagascar**

EXPATRIÉS : 15 fermetures, 4 ouvertures, solde = - 11

RESIDENTS : 0 fermeture, 1 ouverture, solde = +1

**Solde = -10**

### **Asie - Moyen-Orient**

#### **Chine (Lycée Français de Shanghai)**

Ouverture d'un poste d'expatrié certifié d'Anglais CP.

#### **Chine (Lycée français international Victor-Ségalen de Hong Kong)**

Ouverture d'un poste d'expatrié certifié d'EPS CP.

#### **Emirats Arabes Unis (Lycée Louis Massignon d'Abu Dhabi)**

Fermeture d'un poste d'expatrié certifié de Lettres classiques.

#### **Inde (Lycée français de Pondichéry)**

Fermeture d'un poste d'expatrié certifié de SES.

#### **Jordanie (Lycée français d'Amman)**

Fermeture d'un poste d'expatrié certifié d'éco/gestion faisant fonction de chef d'établissement.

Ouverture d'un poste d'expatrié de proviseur.

#### **Liban (Collège protestant français de Beyrouth)**

Ouverture d'un poste d'expatrié CPE.

#### **Qatar (Lycée Bonaparte de Doha)**

Ouverture d'un poste d'expatrié certifié de Lettres CP.

#### **Singapour (Lycée français de Singapour)**

Fermeture d'un poste d'expatrié certifié de SVT.

Ouverture d'un poste d'expatrié certifié de Anglais CP.

#### **Thaïlande (Lycée français de Bangkok)**

Fermeture d'un poste d'expatrié certifié de sciences physiques.

Ouverture d'un poste d'expatrié certifié d'Hist/géo CP.

Ouverture d'un poste d'expatrié certifié d'Anglais CP.

Ouverture d'un poste de résident certifié de sciences physiques.

**Bilan du secteur : Asie/Moyen-Orient**

EXPATRIÉS : 5 fermetures, 8 ouvertures, solde = +3

RESIDENTS : 0 fermeture, 1 ouverture, solde = +1

**Solde = +4**

**Secteur Europe**

**Allemagne (Lycée français de Berlin)**

Fermeture d'un poste d'expatrié certifié de philosophie.

Ouverture d'un poste de résident certifié de philosophie.

**Allemagne (Lycée français Victor-Hugo de Francfort-sur-le-Main)**

Fermeture d'un poste d'expatrié certifié d'Hist/Géo

Ouverture d'un poste de résident certifié d'Hist/Géo.

**Allemagne (Collège Voltaire de Berlin)**

Fermeture d'un poste d'expatrié de principal (PAL)

**Belgique (Lycée français Jean-Monnet de Bruxelles)**

Ouverture d'un poste d'expatrié certifié d'Anglais CP

**Espagne (Lycée français de Madrid)**

Fermeture d'un poste d'expatrié certifié de sciences physiques.

Ouverture d'un poste de résident certifié de sciences physiques.

**Hongrie (lycée Français Gustave Eiffel, Budapest)**

Fermeture d'un poste d'expatrié certifié de SVT.

Ouverture d'un poste de résident certifié de SVT

**Italie (lycée Chateaubriand, Rome)**

Fermeture d'un poste d'expatrié certifié de Sciences physiques.

Ouverture d'un poste de résident certifié de Sciences physiques.

**Pays Bas (Lycée Van-Gogh, La Haye)**

Fermeture d'un poste d'expatrié certifié de mathématiques.

Ouverture d'un poste de résident certifié de mathématiques.

**Royaume-Uni (lycée français Charles de Gaulle Londres)**

Fermeture d'un poste d'expatrié agrégé de mathématiques.

Ouverture d'un poste de résident certifié de mathématiques.

Ouverture d'un poste d'expatrié certifié SVT CP.

**Royaume-Uni (Collège français bilingue de Londres)**

Ouverture d'un poste d'expatrié de principal (PAL)

**Russie (Lycée français Alexandre-Dumas de Moscou)**

Fermeture d'un poste d'expatrié certifié de mathématiques.

Ouverture d'un poste de résident certifié de mathématiques.

Fermeture d'un poste d'expatrié certifié de SVT

Ouverture d'un poste de résident certifié de SVT

Ouverture d'un poste d'expatrié certifié d'Anglais CP.

**République Tchèque (Lycée français de Prague)**

Ouverture d'un poste d'expatrié certifié d'EPS CP.

**Turquie (Lycée français Charles-de-Gaulle d'Ankara)**

Fermeture d'un poste d'expatrié certifié d'Hist/Géo

Ouverture d'un poste de résident certifié d'Hist/Géo.

**Turquie (Lycée français Pierre-Loti d'Istanbul)**

Fermeture d'un poste d'expatrié certifié de mathématiques.

Ouverture d'un poste de résident certifié de mathématiques.

Fermeture d'un poste d'expatrié certifié de sciences physiques.

Ouverture d'un poste de résident certifié de sciences physiques.

**TRANSFORMATIONS**

**Autriche (Lycée français, Vienne)**

Glissement d'un poste d'expatrié agrégé philosophie CP en poste d'expatrié agrégé philosophie CPGE

Glissement d'un poste d'expatrié certifié de mathématiques en poste d'expatrié certifié de mathématiques CP

Glissement d'un poste d'expatrié certifié d'Hist/Géo en poste d'expatrié certifié d'Hist/Géo CP

**Belgique (Lycée français Jean Monnet Bruxelles)**

Glissement d'un poste d'expatrié certifié de mathématiques en poste d'expatrié certifié de mathématiques CP

Glissement d'un poste d'expatrié agrégé sciences physiques en poste d'expatrié agrégé sciences physiques CP

**Danemark (Lycée français Prins-Henrik Copenhague)**

Glissement d'un poste d'expatrié certifié d'Hist/Géo en poste d'expatrié certifié d'Hist/Géo CP

**Espagne (Lycée Molière de Madrid (Villanueva de la Canada) Villanueva de la Cañada)**  
Glissement d'un poste d'expatrié certifié de sciences physiques en poste d'expatrié de sciences physiques CP

**Espagne (Lycée français Madrid)**

Glissement d'un poste d'expatrié certifié de technologie en poste d'expatrié certifié de technologie CP

Glissement d'un poste d'expatrié certifié de Lettres modernes en poste d'expatrié certifié de Lettres modernes CP

**Grèce (Lycée franco-hellénique Athènes)**

Glissement d'un poste d'expatrié certifié de sciences physiques en poste d'expatrié certifié de sciences physiques CP

**Italie (Lycée Stendhal, Milan)**

Glissement d'un poste d'expatrié certifié de philosophie en poste d'expatrié certifié de philosophie CP

**Norvège (Lycée français René Cassin, Oslo)**

Glissement d'un poste d'expatrié agrégé de mathématiques en poste d'expatrié agrégé de SES CP.

**Portugal (Lycée français Charles-Lepierre Lisbonne)**

Glissement d'un poste d'expatrié agrégé de SVT en poste d'expatrié agrégé de SVT CP.

**Portugal (Ecole française Marius-Latour, Porto)**

Glissement d'un poste d'expatrié de mathématiques/sciences physiques en poste d'expatrié de mathématiques

**Royaume-Uni (Lycée français Charles-de-Gaulle Londres)**

Glissement d'un poste d'expatrié certifié d'Hist/géo en poste d'expatrié certifié d'Hist/Géo CP.

**Suède (Lycée français Saint-Louis Stockholm)**

Glissement d'un poste d'expatrié certifié de Lettres modernes en poste d'expatrié certifié de Lettres modernes CP

**Turquie (Lycée français Charles-de-Gaulle Ankara)**

Glissement d'un poste d'expatrié certifié de lettres classiques en poste d'expatrié certifié de Lettres classiques CP.

**Bilan du secteur : Europe**

EXPATRIÉS : 13 fermetures, 5 ouvertures, solde = +8

RESIDENTS : 0 fermeture, 12 ouverture, solde = +12

**Solde = +20**

**Solde total monde 2012/2013, Phase 1**

EXPATRIÉS : 39 fermetures, 33 ouvertures, solde = -6

RESIDENTS : 0 fermeture, 18 ouvertures, solde = +18

**Solde = +12**

**Vote sur la carte scolaire :**

**5 (FSU + UNSA) contre**

**5 (Administration) pour**

**Point d'information sur les établissements en Syrie, Libye et Japon**

Le SNES FSU a tenu à interroger l'Agence sur les situations des personnels consécutives à des crises politiques ou catastrophes naturelles qu'ont connu et continuent de subir les pays suivants :

**Syrie** : l'Agence nous informe que l'établissement de Damas et celui d'Alep sont actuellement en fermeture administrative et placés sous surveillance grâce à un dispositif policier et de vigiles. Des travaux de sécurité sont actuellement en cours pour l'établissement de Damas. En cas de difficultés, il serait susceptible de servir de centre de regroupement pour les Français en Syrie. Les personnels sont par ailleurs tenus informés de l'évolution de la situation par un système d'alerte échange SMS. Un point de la situation sera fait avec le poste diplomatique à la mi août. L'Agence constate une réduction d'effectifs de 130 élèves entre les deux rentrées 2010 et 2011. Elle considère que ce n'est pas significatif car une société importante, qui a retiré les enfants de leurs employés du lycée de Damas, est censée les réinscrire à la Toussaint. Cependant la FSU fait remarquer et déplore un certain nombre de ruptures de CDD. L'Agence ne nie pas en affirmant qu'il faut prendre en compte la baisse du nombre d'élèves !

**Libye** : L'Agence a procédé à des versements de 5400 euros pour 9 agents. Il s'agit pour l'Agence d'indemniser les personnels pour les frais de déplacement et d'hébergement suite à la crise qui a éclaté au printemps.

**Japon** : suite au séisme et à la catastrophe nucléaire, les agents qui sont allés exercer hors Tokyo ont reçus 3000 euros par personne pour faire face à leurs frais de transport et d'hébergement. Ces sommes sont plus importantes du fait de l'éloignement. A noter qu'il ne s'agit pas pour le moment de réparation du préjudice.

Selon le Directeur des ressources humaines, ces versements sont imminents.

## Conseillers pédagogiques.

Cette question était à l'ordre du jour. En effet, dès la rentrée 2012, l'essentiel des personnels enseignants expatriés seront qualifiés de « conseillers pédagogiques ». Outre leur fonction enseignante, ils sont appelés à animer des séances de formation continue ou de l'accompagnement pédagogique ... Les personnels enseignants expatriés exerçant uniquement des fonctions d'enseignement devant élèves n'exerceront plus que dans les pays classés en zone A. A ce CTP, il s'agissait donc pour l'administration de présenter la nouvelle lettre de mission type et le contrat de ces conseillers pédagogiques (CP).

Le SNES a tout d'abord tenu à faire un bilan de la mise en place de ces CP. L'administration a créé cette catégorie de manière totalement empirique mettant ces collègues dans des situations difficiles à la fois dans leur établissement d'affectation et vis-à-vis de leurs collègues.

En effet, se sont posés des questions de positionnement. Ces postes ont été l'an dernier imposés par les services centraux aux chefs d'établissement sans que soit réglée la question de la compensation de leur décharge de service. Aussi, certains chefs d'établissement ont-ils mal accueilli ces collègues, ne leur facilitant pas la tâche. Ils ont aussi été ressentis par les collègues de leur discipline sur leur zone d'intervention comme des missionnaires chargés d'appliquer des directives venant d'en haut, sans, pour certains, aucune connaissance précise du terrain. Dans cette situation, selon leur personnalité, si quelques uns ont été capables de s'intégrer, d'autres ont été mis dès le départ en difficulté. D'autant que les moyens qui leur ont été alloués sont inexistantes au regard de l'étendue de leur zone d'intervention. Parfois même, à l'intérieur de cette zone, les moyens de transport n'ont pas été envisagés : certains n'ont pu se déplacer ! Quant à l'obligation de passer par le chef d'établissement pour entrer en contact avec les collègues de leur zone de formation, c'était méconnaître totalement les usages de notre métier alors même que le conseil d'enseignement aurait pu être l'interlocuteur naturel. Leur périmètre d'intervention a été aussi très vaguement défini. Dans les établissements, ils ont souvent cumulé toute une série de fonctions en plus de leurs missions (enseignement et formation) : coordination, participation au titre de la discipline au conseil pédagogique, formation dans le primaire alors même que les attentes des IEN du primaire étaient différentes... Le summum a été atteint au Maroc où les examinateurs au baccalauréat devaient communiquer leurs notes au CP pour harmonisation !

**Le SNES a rappelé à cette occasion que la liberté pédagogique et la responsabilité de l'évaluation sont des données essentielles de notre métier. Les conseillers pédagogiques ne sont pas les supérieurs hiérarchiques des enseignants. Ce ne sont pas non plus les relais de l'Inspection. Ce sont des collègues comme les autres avec une mission spécifique, celle de la formation.**

Le SNES a enfin critiqué la généralisation programmée des CP pour la rentrée prochaine. Le Directeur adjoint a rappelé que le schéma qui préside à développer ce dispositif est la très forte pression exercée par Bercy avec le plafond d'emplois et le besoin de formation.

Commençons par la **formation**. A l'étranger comme en France, les besoins en formation existent. Que la formation soit assurée par des collègues, enseignant dans un établissement, est positif mais à la condition qu'elle réponde réellement aux demandes des

collègues. Pour le SNES, le CP ne peut être qu'un animateur, un fédérateur en aucun cas un « chefaillon ». Ce positionnement hiérarchique des CP par l'administration fait même courir un risque ; celui de tarir la réflexion interne au sein des établissements, de limiter la mutualisation des pratiques pédagogiques.

Quant à l'**argument de Bercy**, ce n'est pas satisfaisant. Dans le passé, l'Agence n'a pas su défendre les postes d'enseignants expatriés dans le second degré ; le SNES était bien seul à l'époque. Aujourd'hui, ils disparaissent en grande partie. Au Maroc, des postes d'expatriés sont même directement transformés en postes de contrat local ! Demain, alors que la formation sera assurée par des ressources mutualisées, de la formation à distance ... combien de postes de conseillers pédagogiques restera-t-il ?

L'administration a répondu aux critiques du SNES en commençant par affirmer que sur de nombreux points nos analyses se rejoignent. Nous reprenons ici les précisions apportées par le service pédagogique :

- Les CP n'ont aucune autorité sur le premier degré ; en revanche, ils peuvent être invités par l'IEN notamment dans la mise en place de l'école du socle ;
- Les commissions de coordination et d'harmonisation des examens ne sont pas systématiquement confiées aux CP ;
- L'administration est consciente qu'il faut développer la communication sur ce que sont les CP et surtout sur ce qu'ils ne sont pas. Il a ainsi été plusieurs fois répété que les CP ne sont pas des supérieurs hiérarchiques.

La lettre de mission et le contrat types ont été ensuite discutés et des modifications au texte initial ont été apportées.

Dorénavant, il existera trois catégories de CP avec une zone d'intervention définie par le contrat : établissement, pays et zone. Leur décharge de service sera définie en fonction de leur zone d'intervention. Le SNES a demandé les fourchettes de décharge mais à ce jour elles ne nous ont pas été communiquées. Le complément horaire de la décharge sera assurée sur place par les ressources locales (contrat local, heures sups) mais dans certains cas, l'établissement pourra demander une aide à l'AEFE pour la compenser. Cette décharge est donc mise en œuvre par le chef d'établissement mais c'est le comité de pilotage local de la mutualisation qui assure « la faisabilité technique et financière ». Le CP n'est donc plus seulement soumis au chef d'établissement.

Le conseiller pédagogique assumera, outre son enseignement, des missions spécifiques définies par sa lettre de mission : la liste de possibilités données par l'administration va de la formation à la coopération éducative en passant par la gestion d'un site Internet ou le suivi des examens et concours. Au cours du second trimestre suivant leur entrée en fonction (il était prévu avant l'intervention du SNES de le faire dès le 1<sup>er</sup> trimestre), les conseillers pédagogiques doivent faire un état des lieux de leur discipline dans leur zone d'intervention tant du point de vue humain que matériel. Au cours de leur mission, ils doivent établir des rapports d'activité dégageant les actions menées, les résultats obtenus...

La lettre de mission et la décharge peuvent être modifiées par avenant. Le SNES a fait inscrire que comme tout avenant, il devait être accepté par le conseiller pédagogique et pas seulement imposé par la Directrice. Nous sommes dans le cadre d'un contrat.

Les conseillers pédagogiques seront réunis le 13 juillet ; le matin étant consacré au commentaire de leur lettre de mission et l'après-midi aux aspects disciplinaires. Le SNES participera en tant qu'observateur à la matinée.

Le SNES veillera, avec l'aide des collègues, à la concrétisation des intentions annoncées.

## **Coordonnateurs délégués de la Direction de l'AEFE**

Nous assistons à une pseudo généralisation de ces emplois puisqu'ils concernent l'Amérique du sud, l'Asie et le Pacifique, le Proche et le Moyen Orient, l'Europe du Nord et Centrale. Il faut leur ajouter les coordonnateurs pays qui eux existaient déjà : Maroc, Espagne avec Portugal, Tunisie, et Madagascar plus la zone. Il existe une différence de rémunération entre les deux catégories puisque les premiers sont au groupe 1 comme les chefs d'établissements de 4<sup>ème</sup> catégorie alors que les second sont au groupe 2 comme les chefs d'établissements de 3<sup>ème</sup> catégorie. Ils bénéficient d'une délégation de signature de la Directrice.

Le SNES est intervenu pour que soit retiré du texte de présentation de cette catégorie d'emploi toute mention qui ferait référence à une quelconque autorité de ces personnels sur les personnels enseignants. Les chefs d'établissement ont fait de même pour ce qui les concerne !

Le SNES a voté contre le texte de présentation de cette catégorie d'emploi car nous ne voyons pas l'utilité de ceux-ci alors que l'AEFE supprime des emplois d'expatriés et de résidents dans plusieurs pays. Si les coordonnateurs pays ont montré qu'ils sont nécessaires parce que les SCAC se sont désengagés de cette mission qui leur était auparavant dévolue, la coordination Asie/pacifique n'a pas fait la preuve de son utilité pour les personnels et le SNES. C'est plutôt même le contraire !

Au moment de la création du coordonnateur Asie, le SNES avait déjà déclaré à la précédente Directrice qu'il considérait que ces nominations relevaient « du fait du prince » ! Ce à quoi elle avait répondu qu'il était normal de remercier ses personnels.

Rien de nouveau sous le soleil de l'AEFE où quelques uns bénéficieront de prébendes. Et que dit le budget tant attaché à l'efficacité des postes d'expatriés ?

Tiens mais ils ont oublié l'Afrique ! C'est peut-être que les candidats n'en voulaient pas !

## **Rénovation du dialogue social dans la fonction publique**

Il s'agit de la transformation du Comité Technique Paritaire (CTP) en Comité Technique (CT). Le basculement se fera au 1<sup>er</sup> novembre 2011. Les changements principaux pour celui de l'AEFE, comme pour tous les CTP, concernent :

- la fin de la parité entre représentants de l'administration et les élus des personnels,

- en cas de rejet unanime par les représentants du personnel d'une proposition faite par l'administration, celle-ci devra être obligatoirement soumise à nouveau dans les 8 jours.

Toutes les organisations syndicales seront ainsi placées face à leurs responsabilités pour les votes.

## Congé de maladie

L'intervention du SNES FSU au CA de l'AEFE du 11 mai avait laissé entrevoir une avancée sur ce dossier. Nous avons expliqué au directeur des affaires financières du MAEE que l'alignement sur les personnels de ce même ministère ne posait aucun problème à l'AEFE. Malheureusement, force est de constater que l'AEFE est peu encline à vouloir régler ce dossier dans l'intérêt de ses personnels. Au CTP du 06/07, la même rengaine sur « dossier en attente », « pas de prise de position du Budget ou de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique » nous a été servie. Ce n'est évidemment pas satisfaisant et le SNES-FSU ira directement s'adresser au DAF pour faire avancer concrètement cette question.

## ISVL

L'arrêté du 22 juin 2011 a confirmé les revalorisations au 01/07 des demandes du SNES qui avaient été acceptées par l'Administration sous la pression de l'action locale (grève du 10/05, préavis et grève le 10/06). Nous avons rappelé notre demande d'information sur **l'impact financier de ces mesures** et l'AEFE s'est engagée à nous les fournir dans de brefs délais. Le SNES est également revenu sur les engagements de la DGM quant à l'attention particulière portée en **Espagne et à Madagascar** sur la publication d'octobre 2011. Nous avons demandé une **réunion nécessaire dès la rentrée** pour que les discussions reprennent au plus vite au sujet de l'ISVL, selon les engagements pris. Des sections sont déjà dans la reprise de l'action dès septembre et la rentrée s'annonce chaude sur le dossier. Le SNES-FSU veillera à ce que tous les engagements soient tenus sur ce dossier ISVL qui a été une action phare de l'action syndicale du réseau pour cette année scolaire.

## Avantage familial

L'Agence annonce que cette fois les choses avancent pour que le nouvel arrêté (basé sur les nouveaux montants de frais de scolarité) soit applicable en septembre 2011. Le SNES intervient sur plusieurs points :

- cet arrêté, publié à la bonne date, réglerait le problème du **décalage de calendrier** et donc de montants touchés et versés par les personnels résidents.
- Nous rappelons notre demande (CA du 10 mai) **d'instaurer un forfait de 90€ dans l'espace économique européen-EEE) et de porter le forfait actuel (hors EEE) à 210€**, ainsi que l'engagement du Président du CA d'instruire ces demandes dès le prochain CA.
- Nous revenons sur les difficultés toujours rencontrées sur place liées au décalage des dates et au **traitement différencié des dossiers entre les établissements en gestion directe et les conventionnés**. Le SNES signale des établissements où les

comptables disent ne pas avoir d'instructions officielles, ne pas reconnaître le forfait, entre autres. L'AEFE confirme qu'il ne faut pas qu'il y ait de traitement différent, pour les personnels.

- Un échange a également lieu quand l'administration dévoile, dans une certaine confusion, **sa volonté de porter les montants de l'avantage familial à zéro dans les établissements sans frais de scolarité**, comme le franco allemands en Allemagne. Le SNES intervient pour leur rappeler qu'une telle décision ne repose sur rien et serait entachée d'illégalité vis-à-vis du décret. De plus, le montant des frais de scolarité n'est qu'une référence pour calculer l'arrêté de l'AF. Il n'est évidemment écrit nulle part que le montant de l'avantage familial doit être mis au plancher des frais mensuels de scolarité. Le SNES rappelle les termes du décret 2002-22 qui précise que l'avantage familial est « **destiné à prendre en compte les charges de famille des agents** »

## Indemnités COPSY, documentaliste, CPE

Rappelons que le SNES/FSU intervient depuis très longtemps sur cette question non réglée des détachés qui ne touchent pas leurs indemnités statutaires à l'étranger au prétexte de la nécessité d'un arrêté spécifique. L'AEFE indique que le projet d'arrêté est en cours, le dispositif sera présenté la semaine prochaine aux services compétents pour effectuer un chiffrage et un point sera apporté au prochain CTP. Plus qu'un point comme nous en avons eu tant sur la question, le SNES demande que ces personnels touchent les indemnités liées à leur corps. Un dossier sur lequel nous resterons évidemment très vigilants à la rentrée.

## Suite des problèmes de versement de l'indemnité de changement de résidence

A la suite de la réunion du CTP du 8 mars 2011 où la question avait été débattue ou plutôt où l'AEFE avait exposé un point de vue non argumenté, une note avait été envoyée au SNES présentant les soi-disant arguments juridiques.

Note de l'administration

### *Changement de résidence et frais de voyage liés à la fin de mission*

*En vertu de l'article 20 du décret :*

*"L'agent changeant de résidence et régi, dans son affectation de départ et/ou de destination, par les dispositions du décret du 28 mars 1967 susvisé ou du décret n° 2002-22 du 4 janvier 2002 modifié relatif à la situation administrative et financière des personnels des établissements d'enseignement français à l'étranger a droit, s'il n'est pas recruté sur place ou résident au sens des dispositions de ces décrets, à la prise en charge :*

*- du voyage entre son ancienne et sa nouvelle résidence pour lui-même et les membres de sa famille, dans les conditions prévues au titre VI du présent décret ;*

- des autres frais qui en résultent pour lui-même et les membres de sa famille dans les conditions prévues aux articles 24 et suivants du présent titre.

Lorsque l'agent prend un congé annuel en France métropolitaine à l'occasion d'un changement de résidence à l'étranger, la prise en charge des frais de voyage inclut le passage par sa résidence en France métropolitaine ou, à défaut, son passage par Paris."

Cet article s'entend comme fixant le droit à prise en charge pour les agents expatriés.

L'article 5 définit le changement de résidence "comme un mouvement lié :

- à une affectation à l'étranger pour au moins dix mois, y compris à l'occasion d'un recrutement en France ;
- à une affectation en France pour au moins six mois lorsque l'agent est déjà en poste à l'étranger ;
- à un rapatriement induit par l'admission à la retraite ou par l'un des cas particuliers visés au titre V du présent décret, sauf en ce qui concerne l'agent de recrutement local au sens du décret du 28 mars 1967 susvisé ;
- à une rupture d'établissement provoquée par des circonstances exceptionnelles mettant en danger l'agent et sa famille."

#### **□ Prise en charge des frais de voyage liés aux congés annuels**

Conformément à l'article 34 du décret de 1986, l'agent en poste à l'étranger autorisé à prendre un congé annuel bénéficie, à l'issue du temps de séjour fixé par l'arrêté du 4 janvier 2002, de la prise en charge de ses frais de voyage et ceux de sa famille. Cette prise en charge s'effectue entre sa résidence à l'étranger et sa résidence en France (ou sa résidence habituelle/familiale en Europe).

L'article 4 de l'arrêté précité précise que l'agent expatrié est placé en position de congé administratif pendant la période des grandes vacances scolaires du pays où il exerce, l'année où il peut prétendre au remboursement des frais occasionnés par un voyage de congé. Ces dispositions ne sont pas applicables si l'agent bénéficie du remboursement des frais occasionnés par une nouvelle affectation à l'étranger ou un retour définitif en France.

**En conséquence, il convient d'envisager les recrutements de l'AEFE d'agents expatriés en tant que résidents au regard de la notion de changement de résidence définie par l'article 5 du décret de 1986. Ainsi :**

- un expatrié "résidentialisé" dans le même pays ne bénéficie pas des frais de voyage (absence de nouvelle résidence), ni d'ICR. Il peut toutefois prétendre à la prise en charge de ses frais de voyage correspondant à son congé administratif octroyé en fonction du temps de séjour.
- un expatrié qui change de résidence en raison d'une nouvelle affectation à l'étranger peut bénéficier des frais de voyage de fin de mission et de l'ICR (article 20).

**Le SNES est revenu sur cette analyse en suivi de CTP. La DRH refuse de prendre en compte le changement de résidence dans le passage de la situation d'expatrié à celle de**

résident. Pourtant lorsqu'un collègue change d'établissement dans un même pays, il y a bien changement de résidence administrative et de résidence personnelle !

Extrait du texte

**Article 5**

· Modifié par Décret n°2005-354 du 15 avril 2005 - art. 4 JORF 19 avril 2005

Pour l'application des dispositions du présent décret :

1° La résidence à l'étranger s'entend comme le lieu où l'agent est affecté pour au moins dix mois ;

2° La résidence en France s'entend :

- pour l'agent en fonctions ou affecté en France, comme le lieu de son affectation ;

- dans les autres cas, comme le lieu de sa résidence habituelle ou familiale ou, à défaut, comme le lieu de sa dernière résidence en France ; Lorsque l'agent est ressortissant d'un des Etats mentionnés à l'article 5 bis de la loi du 13 juillet 1983 susvisée et n'a pas de résidence habituelle ou familiale en France, il y a lieu de prendre en compte son dernier lieu de résidence habituel dans la Communauté européenne ou dans l'Espace économique européen ;

3° Le changement de résidence s'entend comme un mouvement lié :

- à une affectation à l'étranger pour au moins dix mois, y compris à l'occasion d'un recrutement en France ;

- à une affectation en France pour au moins six mois lorsque l'agent est déjà en poste à l'étranger ;

- à un rapatriement induit par l'admission à la retraite ou par l'un des cas particuliers visés au titre V du présent décret, sauf en ce qui concerne l'agent de recrutement local au sens du décret du 28 mars 1967 susvisé ;

- à une rupture d'établissement provoquée par des circonstances exceptionnelles mettant en danger l'agent et sa famille.

**TITRE III : Changements de résidence.**

**Article 20**

· Modifié par Décret n°2005-354 du 15 avril 2005 - art. 5 JORF 19 avril 2005

L'agent changeant de résidence et régi, dans son affectation de départ et/ou de destination, par les dispositions du décret du 28 mars 1967 susvisé ou du décret n° 2002-22 du 4 janvier 2002 modifié relatif à la situation administrative et financière des

personnels des établissements d'enseignement français à l'étranger a droit, s'il n'est pas recruté sur place ou résident au sens des dispositions de ces décrets, à la prise en charge :

- du voyage entre son ancienne et sa nouvelle résidence pour lui-même et les membres de sa famille, dans les conditions prévues au titre VI du présent décret ;

*- des autres frais qui en résultent pour lui-même et les membres de sa famille dans les conditions prévues aux articles 24 et suivants du présent titre.*

*Lorsque l'agent prend un congé annuel en France métropolitaine à l'occasion d'un changement de résidence à l'étranger, la prise en charge des frais de voyage inclut le passage par sa résidence en France métropolitaine ou, à défaut, son passage par Paris.*

Il résulte de ces deux articles :

- qu'un poste de résident dans un nouvel établissement constitue bien une nouvelle résidence, art 5, 1° ;
- qu'il y a bien changement de résidence, art 5, 3° Le changement de résidence s'entend comme un mouvement lié :
- à une affectation à l'étranger pour au moins dix mois ... ;
- le droit est ouvert en vertu de l'article 20 car le personnel n'est pas résident. Sa qualité dans son affectation suivante n'entre pas en ligne de compte : L'agent changeant de résidence et régi, dans son affectation de départ...par les dispositions ..... du décret n° 2002-22 du 4 janvier 2002 modifié relatif à la situation administrative et financière des personnels des établissements d'enseignement français à l'étranger a droit...à la prise en charge :
- du voyage entre son ancienne et sa nouvelle résidence pour lui-même et les membres de sa famille, dans les conditions prévues au titre VI du présent décret ;
- des autres frais qui en résultent pour lui-même et les membres de sa famille dans les conditions prévues aux articles 24 et suivants du présent titre.

Pour le SNES, les personnels expatriés qui deviennent résidents ont droit, bien évidemment, à leur voyage de congé administratif pour la France comme le reconnaît l'AEFE mais aussi à l'indemnité forfaitaire pour assurer la couverture des frais de changement de résidence de l'agent et de sa famille autres que les frais de voyage.

Sur la base des démarches faites par le SNES lors des CTP du 8 mars et du 6 juillet 2011, nous recommandons aux collègues concernés de faire un recours gracieux auprès de la directrice avant un éventuel recours au TA.

## **Elections professionnelles au Ministère de l'Education Nationale**

Les représentants de l'AEFE ne semblent pas encore être bien au fait de la procédure à laquelle ils devront contribuer : transmission des identifiants aux personnels par l'intermédiaire des chefs d'établissement, recherche des personnels en cas de non présence dans l'établissement, installation de kiosques...

Le SNES refera un point global avec l'AEFE fin août à la lumière des éléments apportés par le MEN.

## Personnels du siège

L'Agence présente un nouvel organigramme partiel : secrétariat général, service pédagogique et DRH. Tout en notant une certaine volonté de transparence sur les emplois du siège, le SNES fait remarquer que ce genre d'exercice n'a d'intérêt que s'il présente l'évolution entre l'état actuel et l'état futur, tout en prenant en compte l'évolution générale des emplois du siège de l'AEFE. L'Agence affirme que le siège représente 135 supports au total et qu'elle doit rendre 10 emplois de MAD du MAE sur 3 ans (40 MAD au total). Elle est aussi obligée de rendre 1 poste par an au titre de la RGPP. Des mesures de redéploiement vont donc toucher la totalité des services dont la Direction des ressources humaines (le plus important numériquement). Ces mesures doivent donc être analysées dans leur conséquence sur la charge de travail et sa qualité par tous les personnels concernés. Le SNES sera attentif à suivre toutes ces questions en commission interne, au CHSCT et au CTP.

Le SNES a par ailleurs attiré l'attention sur la nécessité de ne pas inclure dans l'organigramme du secrétariat général l'Agent chargé de la mise en œuvre des règles de sécurité (ACMO) en tant que tel car il n'est pas, loin s'en faut, ACMO à temps plein. Outre le fait que cette relation de subordination ne peut lui permettre d'exercer ses fonctions avec l'indépendance indispensable, il est de fait employé par l'Agence sur d'autres fonctions que celle d'ACMO.

## CHS

Les conclusions du CHS (comité hygiène et sécurité) doivent être présentées en CTP. C'est pourquoi le SNES est revenu sur la question du périmètre d'intervention du CHS central en insistant sur deux points.

D'abord les personnels détachés de l'Agence doivent être dans le champ dans ce CHS. Faute de quoi ils ne seraient pris en compte dans aucune instance. Selon le SNES la généralisation de la création de CHS locaux dans tous les EGD et la préconisation pour les conventionnés se fera sur des bases de réglementation locale ne prenant pas forcément en compte les détachés.

Ensuite dans cette perspective, il est indispensable que les collègues victimes de harcèlement puissent saisir l'ACMO voire l'inspecteur hygiène et sécurité, emploi qui n'a toujours pas été créé à l'Agence. Les personnels détachés doivent disposer de la possibilité de saisir ces personnels de proximité et ensuite le médecin de prévention faute de quoi le CHS central ne jouerait pas complètement son rôle.

## Questions diverses :

### Droit syndical

Le SNES a présenté de nombreux cas de non respect du droit syndical pourtant garanti pour les personnels de l'Agence par la circulaire 10/CM du 14 février 1985 du MAEE.

**A Dubaï**, les personnels représentants syndicaux sont déclarés indésirables dans les commissions de recrutement par le comité de gestion de l'établissement. De la même façon, la présidence du comité de gestion exclut toute activité syndicale et les personnels sont priés de s'en remettre au bon vouloir de leur employeur. Le SNES a donc sollicité l'Agence. Suite à l'intervention du responsable secteur, un règlement de la situation semble se profiler. Il y aura des représentants du personnel dans les futures commissions. Le SNES a insisté pour que la direction de l'AEFE rappelle au comité de gestion ses obligations en matière de respect du droit syndical.

**Au Guatemala**, le COCAC écrit aux personnels qu'ils ne doivent pas s'engager dans des mouvements de solidarité vis-à-vis des recrutés locaux massivement licenciés (8 licenciements prévus), sous entendu, vous ne devez pas vous mêler de ce qui ne vous regarde pas en faisant une grève de soutien à vos collègues recrutés locaux. Et ceci en contradiction avec la circulaire précitée qui prévoit clairement l'exercice du droit de grève ainsi qu'avec la convention entre l'AEFE et l'établissement qui prévoit en son article 3 que les changements dans la structure pédagogique doivent être soumis en dernière instance au conseil d'établissement. L'établissement connaît une structure difficile. L'Agence ne peut pas dire qu'elle n'avait pas été avertie, au contraire. Les représentants du personnel SNES avaient dès les années 2007-2009 dénoncé des dérives dues notamment à la volonté de construire un nouvel établissement en dehors de Guatemala Ciudad en gageant le prêt sur une augmentation des effectifs de l'établissement ce qui ne s'est pas produit. Aujourd'hui les personnels font les frais de ces choix qui auront aussi des incidences sur les conditions de travail. On attend l'an prochain 33 à 36 élèves dans l'unique classe de seconde ! La réponse de l'Agence n'est guère convaincante : nous n'aurions pas les bonnes informations ! Pourtant le COCAC brandit le devoir de réserve pour essayer d'empêcher les personnels de faire grève en solidarité avec les recrutés locaux. Et le COCAC n'aurait que de bonnes intentions en alertant les personnels sur les conséquences d'une grève ! Le SNES continuera à encourager l'exercice de la solidarité entre les collègues y compris par la grève.

Dans tous ces cas, l'Agence répond en prenant note et au mieux en disant que les règles seront rappelées. De plus la Directrice semble contester notre appréciation sur la multiplication de ce genre de cas. Espérons qu'elle fera en sorte que ces prises de positions des autorités françaises contraires aux droits syndicaux des personnels diminuent. Le SNES ne demande pas mieux et de toutes façons le SNES veillera à ce qu'il en soit ainsi et ré-interviendra au besoin au prochain CTP.

## **14 JUILLET à La Paz (Bolivie) et à Concepción (Chili)**

Le responsable du Secteur Amériques et Afrique australe indique qu'il n'a pas eu d'informations sur le cas du Lycée de Concepción au Chili et que l'équipe éducative n'a pas l'air de se plaindre de cette journée non chômée du 14 juillet. Pour ce qui est du Lycée Franco-Bolivien de La Paz, l'AEFE précise que cette journée lui a été présentée comme un jour NON travaillé mais festif par l'administration du lycée et que cela a été voté en conseil d'établissement.

Or, le représentant SNES informe le CTP que le jour de la fête nationale sera bien travaillé de 8h à 17h et que les festivités commenceront qu'à partir de 16h. Le SNES s'indigne que des Représentants de La France cautionnent le travail lors de cette fête républicaine. Pour ce qui est du vote en conseil d'établissement, le calendrier voté comportait un 14 juillet férié et chômé qui avait été présenté comme dédié aux festivités, mais il a ensuite été modifié pour satisfaire aux demandes de l'IEN Chili sans aucune concertation. Ce calendrier modifié et non voté en CE a alors fait état du 14 juillet comme un jour non chômé. Le SNES précise aussi que la majorité des activités a été définie de façon unilatérale par l'administration qui ensuite a fortement invités les collègues à y prendre part. On peut mieux faire en termes de dialogue et de motivation des équipes !

Cette journée travaillée semble aussi surprendre la Directrice de l'AEFE et les membres du secrétariat général qui propose alors que l'on clarifie la situation avec l'établissement de La Paz. Finalement le secteur géographique confirme les informations du SNES : il s'agira d'une journée NON CHÔMÉE.

## Projet de loi relatif à la résorption de la précarité et son application dans le réseau

Le SNES est intervenu sur l'application à l'étranger de ce projet de loi dont l'objectif affiché est la résorption de la précarité (CDIisation des CDD et titularisation des non titulaires<sup>o</sup>). Nous avons déjà dénoncé l'application trop réduite présentée au MAEE, contraire selon nous à l'optique même du projet.

L'AEFE ne donne pas de réponse en usant d'arguments tels que le calendrier. Selon le SNES, cela ne saurait être satisfaisant dans la mesure où les services sont dans un premier temps censés évaluer les personnels éligibles à ces mesures. D'autre part, nous insistons sur le rôle des élus de l'étranger pour que les personnels de l'étranger (et ceux du MAEE également) soient inclus dans les processus de CDIisation et titularisation.

## Dialogue social dans les postes

Conséquences des directives AEFE de rentrée sur les négociations de contrats locaux : quel bilan a été fait par l'Agence et comment entend-elle résoudre les problèmes spécifiques des TNR et Résident à Recrutement Différé (RRD) en Allemagne et au Maroc en particulier ?

Réponse du secrétaire général : Pour le Maroc : les RRD recevront une indemnité compensatrice qui permettra aux établissements qui les recrutent pendant 3 mois en contrat local de **les payer au même niveau de rémunération qu'ils avaient avant d'avoir été recruté par l'Agence**. L'Agence a envoyé des instructions à cet effet aux postes pour que cette question soit définitivement réglée. En revanche, pour les TNR, cela se fera à la libre appréciation des chefs d'établissement puisque pour l'Agence les collègues qui ont librement décidé de s'installer dans un pays et qui sont recrutés en contrat local ne peuvent pas prétendre automatiquement au même niveau de rémunération qu'ils avaient auparavant. Pour l'Allemagne, les mêmes principes s'appliqueront aussi..

Le SNES se félicite que la question des RRD soit réglée de cette manière mais la situation des titulaires recrutés en contrat local (ex TNR) n'est absolument pas satisfaisante : cela

créera des inégalités de traitement entre les collègues recrutés dans les pôles importants ayant des moyens de rétribuer ces personnels au niveau de leur rémunération de titulaires et les pôles moins importants qui paieront en deçà de ce que les collègues percevaient avant de s'installer au Maroc par exemple. Sur ce dossier, les élus SNES continueront à revendiquer pour que les qualifications des personnels soient reconnues, y compris sur le plan salarial et à faire respecter le principe des renégociations sans diminution de salaires.

### **Canada : très grosses difficultés de fonctionnement normal des CCPL. Quelles mesures l'Agence entend-elle mettre en place?**

On serait tenté de répondre « aucune » ou en tout cas rien de satisfaisant. En bref, la situation (compliquée !) au Canada : la CCPL est présidée par le Cocac de Québec avec un seul pôle qui est à Québec. La CCPL se réunit toujours à Montréal et traite les cas de tous les établissements (Montréal, Québec, Ottawa, Toronto et Calgary). Le SCAC Québec vient à Montréal avec tous les dossiers. De nouvelles mesures imposent que seuls les établissements auront les dossiers complets, le SCAC n'aura que les fiches électroniques. Pour les dossiers concernant les établissements de Montréal, pas de problème car les commissaires paritaires peuvent consulter l'intégralité des dossiers. Il n'en est pas de même pour Toronto, Calgary et Ottawa ou Québec et il est donc prévu de travailler sur fiche. **Cette modalité n'est pas sérieuse et contrevient d'ailleurs aux textes de l'AEFE. Le SNES demande que l'Agence fasse appliquer ses propres textes et les mêmes règles pour tous, au Canada aussi, dans toute la rigueur et l'équité que le cadrage impose, notamment l'article 22 de l'arrêté du 27 février 2007 sur les CCP qui dit : « Art. 22. - Toutes facilités doivent être données aux représentants des personnels pour leur permettre de remplir leurs attributions. Communication préalable de toutes pièces et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission doit leur être donnée au moins huit jours avant la date de la séance. »**

### **Baccalauréat**

Suite aux nombreuses remontées de collègues mécontents de la mise en place à la hussarde dans certaines zones d'opération visant à dématérialiser le déroulement du bac (correction des copies mais aussi commission d'entente et d'harmonisation) le SNES avait demandé à l'Agence de mettre ce sujet à l'ordre du jour. Non seulement cela n'a pas été fait mais la question placée à la fin des questions diverses aurait pu commencer à être traitée à 23 h30. Le SNES a donc demandé la mise en place d'une réunion ultérieurement avec le service pédagogique afin de traiter cet important sujet avec le sérieux et la disponibilité indispensables.

## **2. Compte rendu de la réunion du Comité hygiène et sécurité (CHS) de l'AEFE du 24 juin 2011**

Cette réunion fait partie des deux réglementaires prévues par an et s'est tenue comme prévu par les textes.

Le SNES-FSU et le SUPMAE-FSU ont porté à l'ordre du jour des questions essentielles qui restent aujourd'hui sans véritables réponses de la part de l'agence.

D'abord la question du périmètre d'intervention du CHS. L'agence continue de refuser d'inclure les détachés de ses établissements dans ce périmètre. Les syndicats de la FSU présents (SNES, SNUIPP, SUPMAE) ont plusieurs fois réaffirmé la nécessité d'inclure ces personnels qui ne relèvent aujourd'hui d'aucune instance, les CHS locaux n'existant pas dans tous les établissements locaux loin s'en faut et quand ils existent, ils ne sont pas compétents pour les personnels détachés. Malgré cela, l'agence ne prend qu'un seul engagement : celui donner instruction dans une nouvelle circulaire vie scolaire de créer des CHS dans tous les EGD, les conventionnés ne recevant comme toujours que des recommandations. L'agence accepte d'examiner des questions transversales au niveau central. Il est bien évident que cela ne peut nous satisfaire compte tenu du flou de cette formulation qui vise à surtout à ne s'engager sur rien. La FSU a donc répété qu'elle continuait de considérer le CHS comme compétent notamment lorsqu'il s'agit de cas personnels relevant de conditions de travail dégradées (harcèlement moral) où de toute évidence le traitement local n'est pas approprié.

Ensuite une question relevant des suites aux données au CHS exceptionnel sur le Japon qui avait été réuni à la demande du SNES-FSU le 31 mars dernier. Ce CHS devait examiner les conditions de travail des personnels suite au tremblement de terre ayant entraîné l'accident à la centrale nucléaire de Fukushima-Dai-Ichi. La FSU souhaitait à cette occasion obtenir des explications sur le refus de la part de la Directrice de prendre en compte le vote majoritaire du CHS de ce 31 mars en faveur de l'exercice du droit de retrait par les personnels.

La Directrice nous a indiqué qu'elle avait estimé qu'il était possible d'exercer ce droit uniquement pour des personnels ayant des enfants en bas âge et également pour un personnel qui venait d'accoucher. Pour les autres, des solutions de réintégration ont été mises en place.

Les syndicats de la FSU ne se sont pas satisfaits de cette réponse pour plusieurs raisons :

Comme nous l'avons dit au dernier CHS et demandé on ne vote pas sur le droit de retrait mais sur le danger grave et imminent. Ce vote demandé par le SNES-FSU avait été refusé par la Directrice qui s'en était tenu à un vote sur le droit de retrait alors qu'on ne vote pas sur un droit d'exercice individuel. L'Agence s'est donc arrogé le droit de n'accepter le droit de retrait que sous certaines conditions comme nous l'avons vu plus haut.

Et pourtant les conséquences de l'accident de la centrale nucléaire de Fukushima sont toujours bien présentes. En séance l'Agence nous distribue un bulletin d'information de l'institut de radio protection et de sûreté nucléaire (IRSN) qui nous apprend que dans le

milieu marin « la pollution radioactive en cours de dispersion entraîne une contamination des espèces végétales et animales qui y sont exposées ; » Suivent une liste de recommandations de bonnes pratiques alimentaires préconisant notamment de s'informer sur la qualité radiologique des denrées fraîches ». Ceci donc conduit à s'interroger sur le danger persistant et sur la difficulté qu'on peut ressentir légitimement à affronter des conditions aussi drastiques. Pour autant la position de l'agence n'évolue pas.

Enfin Le SNES a interpellé l'agence sur l'absence d'inspecteur hygiène et sécurité pourtant prévu par les textes. La réponse est rituelle et toujours la même « pas de support budgétaire » Ce poste serait pourtant d'autant plus nécessaire que la situation de l'ACMO a l'Agence pose quelques problèmes. La FSU a évoqué l'indépendance très relative d'un agent qui ne dispose pas du temps nécessaire à l'accomplissement d'une tâche lourde et très technique. Cela se fait sans d'autres administrations alors pourquoi ne pas avoir à l'Agence une décharge ?

Dans ces conditions pourtant difficiles, l'ACMO réussit tout de même à faire avancer quelques dossiers qu'il relaie auprès de la Direction : pour les locaux de Nantes, installation d'une douche et de garage à vélo puis étude sur la mise en place de climatiseurs.

L'Agence a mis en place le CHS et on ne peut que s'en réjouir mais il reste encore à faire pour en améliorer le fonctionnement.

Roger FERRARI  
Secrétaire national chargé  
des questions hors de France,  
Annie DELPORTE, Henri-Jean NOURI,  
Patrick SOLDAT, Laurent PICARD  
Membres du Secteur Hors de France.  
RF/AD/HN/PS/LP